

La Corée du Nord : le spectre nucléaire

La Corée du Nord refuse toujours de respecter ses obligations contractées en vertu du TNP, et cela constitue le problème le plus pressant en Asie-Pacifique, voire dans le monde, au chapitre de la limitation des armements.

En mars 1993, la Corée du Nord a signifié qu'elle comptait se retirer du TNP; c'était la première fois qu'un pays signataire de ce traité agissait de la sorte. Avant de prendre cette décision, la Corée du Nord avait résisté à l'AIEA qui, comme le prévoyait l'accord sur les garanties données par le pays à l'Agence, cherchait à exécuter deux «inspections spéciales» dans deux installations nucléaires suspectes, mais non déclarées. En juin, la Corée du Nord a reporté la mise à exécution de sa décision, en attendant l'issue d'une série de pourparlers bilatéraux avec les États-Unis. Cependant, elle n'a pas autorisé la reprise des inspections de l'AIEA.

Les États-Unis poursuivent leurs entretiens avec la Corée du Nord dans l'espoir qu'elle réintégrera les rangs des pays signataires du TNP, mais on se demande pendant combien de temps l'AIEA pourra donner l'assurance qu'aucune matière visée par les garanties n'a été détournée, car il faut maintenant remplacer la pellicule et les piles de ses appareils de surveillance en Corée du Nord. Si la continuité des garanties est compromise, l'AIEA peut décider de signaler au Conseil de sécurité de l'ONU que la Corée du Nord continue de manquer à ses obligations.

Le Canada tient vraiment à ce que la péninsule coréenne soit exempte d'armes nucléaires et à maintenir un solide régime de non-prolifération. Il continue d'exhorter la Corée du Nord à accepter les inspections de l'AIEA, comme l'accord sur les garanties nucléaires l'exige. En outre, il prie instamment le gouvernement nord-coréen d'appliquer intégralement l'accord de dénucléarisation qu'il a conclu avec la Corée du Sud en décembre 1991 et de se conformer pleinement au TNP.

Mise à jour : À la mi-février, la Corée du Nord a accepté qu'un groupe d'inspecteurs de l'AIEA visite ses sept installations nucléaires déclarées. Pyongyang refuse cependant toujours d'honorer pleinement son accord de garanties, ou de permettre l'accès des inspecteurs aux deux sites suspects.

L'Asie-Pacifique et la sécurité mondiale

La valeur de n'importe quelle initiative relative à la sécurité en Asie-Pacifique dépendra de la mesure où elle permettra non seulement de résoudre les problèmes «locaux», mais aussi de les lier aux grandes préoccupations mondiales. De même que la coopération multilatérale en matière de sécurité en Asie-Pacifique doit permettre de compléter ce qui se fait déjà dans la région au niveau bilatéral, les efforts entrepris sur le plan régional, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, doivent favoriser le renforcement des efforts engagés à l'échelle mondiale pour édifier la paix et la sécurité, par l'intermédiaire des Nations Unies principalement.

Dans l'*Agenda pour la paix* (1992), le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, appelait les organisations régionales à élargir leur compréhension des problèmes de sécurité et à mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits. Il demandait de prendre des mesures pour que les problèmes soient traités d'abord à l'échelle locale, avant que l'intervention d'une instance mondiale s'impose. Il encourageait aussi les organisations régionales à participer aux efforts de l'ONU et à aider à établir un consensus international sur la nature des problèmes et sur les mesures nécessaires pour les résoudre.

Prévention des conflits

Les querelles territoriales et l'animosité marquent depuis toujours l'histoire de l'Asie-Pacifique, où des conflits ethniques risquent sans cesse d'éclater. Cependant, depuis la fin de la Guerre froide, la région (excepté la péninsule coréenne) a présenté une image moins sombre que celle qui existe en Europe. L'interdépendance économique accrue et le désir d'éviter tout ce qui pourrait compromettre des taux de croissance sans cesse élevés ont suscité chez les États de la région un intérêt grandissant pour la prévention et la gestion des conflits.

En collaboration avec l'ONU, l'ANASE a organisé trois ateliers sur la paix et la diplomatie préventive, dont le plus récent s'est tenu les 17 et 18 février, à Bangkok. Le Canada a contribué financièrement à l'organisation de ces ateliers et il a présenté des documents sur «la prévention et la résolution des conflits» (1993) et sur «la résolution des conflits et le règlement des différends» (1994). Dans ces documents, fondés sur l'expérience canadienne, les auteurs proposent des mesures pratiques pour améliorer la coopération et accroître la confiance dans la région. En voici quelques-unes :

- élaborer un ensemble de principes de base permettant de susciter une vision commune de la coopération régionale;
- mettre au point des instruments de prévention et de gestion des conflits, tels qu'un registre d'experts auxquels les États intéressés pourraient faire appel pour enquêter et faciliter le dialogue, ou d'experts qui feraient office de rapporteurs ou de conciliateurs;
- examiner des mesures propres à accroître la transparence, telles que la publication de livres blancs sur la défense et des budgets consacrés à cette dernière, la notification des manoeuvres militaires et navales importantes, et l'invitation d'observateurs à ce genre d'exercices; et
- promouvoir le dialogue, parmi les responsables de la défense, en ce qui concerne la doctrine, la stratégie et la perception de la menace.

Le Canada fera valoir ces idées à la réunion des hauts responsables de l'ANASE en mai.

Maintien de la paix

L'une des opérations de maintien de la paix de l'ONU les plus réussies est celle qu'elle a menée ces dernières années en Asie-Pacifique et qui a été baptisée Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). C'était en effet l'opération la plus ambitieuse jamais réalisée par l'Organisation; elle a abouti à la tenue d'élections justes dans un contexte très difficile. Maints pays de l'Asie-Pacifique, y compris le Canada, ont grandement participé au long processus diplomatique qui a débouché sur la création de l'APRONUC et aux travaux mêmes de cette dernière. Les pays de l'Asie-Pacifique contribuent aussi à l'opération complexe d'édification de la paix, qui succède à l'APRONUC.

Le processus de paix au Cambodge est un bon exemple de la complémentarité qui peut exister entre les efforts régionaux et mondiaux, lorsqu'il s'agit de régler des problèmes dont la difficulté dépasse les moyens régionaux financiers ou politiques, ou dont l'ampleur déborde les limites de la région, ou encore quand il faut invoquer l'autorité morale et politique particulière de la Charte de l'ONU et du Conseil de sécurité pour imposer des embargos ou organiser des opérations de maintien de la paix.

Le Canada pense que les pays de l'Asie-Pacifique peuvent améliorer leur capacité de contribuer aux missions onusiennes de maintien de la paix. Ils pourraient partager leurs compétences techniques et relever les défis d'ordre logistique grâce à des échanges bila-